

La Belgique à la conquête des Nations unies

Le roi Philippe mène cette semaine une intense campagne diplomatique. Objectif : un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité.

Deux ans de travail. Dernière ligne droite. Décollage immédiat. Ce lundi, le roi Philippe et la reine Mathilde s'envolent pour New York en compagnie du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders.

La famille royale, c'est l'éclat supplémentaire, la touche solennelle d'une offensive de charme pour convaincre les Nations unies de l'importance d'accorder à la Belgique un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2019-2020.

Pourquoi se battre pour une

telle place à un moment où cet organe est sous les feux des projecteurs suite à l'attaque chimique en Syrie, les veto russes à répétition et les frappes occidentales ? « *Le point de départ de notre volonté de siéger, explique Johan Verbeke, directeur général de l'Institut Egmont, c'est la définition même de la diplomatie : faire en sorte d'influencer des événements dans le monde.* »

Une candidature qui ne manque ni d'atouts ni, surtout, d'expertises. Et si personne ne peut officiellement se réjouir

avant le 18 juin, jour du vote, l'élection semble d'ores et déjà acquise. En effet, dans le groupe de pays auquel appartient la Belgique, deux places sont à attribuer pour trois candidatures. Face à la Belgique : l'Allemagne et Israël. « *Il y a zéro virgule zéro chance sur cent qu'Israël soit élu, juge Michel Liégeois, professeur de relations internationales à l'UCL et président de l'Institut des sciences politiques. L'Assemblée générale de l'ONU est, dans son ensemble, pro-palestinienne. C'est comme si la Belgique faisait campagne sans Israël.* » ■

L'ultime bataille pour siéger au Conseil de sécurité de l'ONU

- La Belgique mène ce début de semaine à New York une intense campagne diplomatique.
- Objectif : briguer un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.
- L'aboutissement d'une - très - longue course de fond.

ENQUÊTE

C'est la cerise sur le gâteau d'une campagne qui aura duré deux ans. Lundi, le roi Philippe et la reine Mathilde s'envolent pour New York en compagnie du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders. Le Roi prononcera un discours devant l'Assemblée générale à l'occasion d'une réunion spéciale consacrée à la consolidation et la pérennisation de la paix. La reine assistera à des réunions en sa capacité de défenseuse des objectifs de développement durable. Une dernière offensive de charme pour convaincre les Nations unies de l'importance d'accorder à la Belgique un siège de

membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU - responsable principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales - pour la période 2019-2020 (voir les modalités du vote ci-contre). Dans le groupe de pays auquel appartient le royaume : deux places pour trois candidatures. Face à la Belgique, qui compte déjà cinq occupations du siège de membre non permanent : l'Allemagne et Israël.

La famille royale, c'est l'éclat supplémentaire, la touche solennelle de cette fin de campagne qui permet d'atteindre des interlocuteurs plus prestigieux. Pour preuve, la présence du Roi et de la reine donnera lieu à des rencontres de haut vol : le

président colombien, le président centrafricain, le président gambien, le secrétaire général des Nations unies. « *C'est vraiment comme une campagne électorale* », résume une source aux Affaires étrangères. Si ce n'est qu'elle dure plus du double d'une campagne classique : « *C'est un effort continu depuis deux ans. Un travail discret qui nécessite d'activer tout notre réseau à l'étranger.* »

Deux années de rencontres bilatérales, de voyages aux quatre coins du globe. Des milliers de poignées de mains pour Didier Reynders. Pourquoi dépense-t-on d'énergie à se battre pour obtenir une place au Conseil de sécurité, à un moment où l'organe est sous les feux des pro-

jecteurs, suite à l'attaque chimique en Syrie, les veto russes à répétition et les frappes occidentales ?

1 Pourquoi se bat-on ? « *Je ne crois pas qu'on se batte à titre exceptionnel, qu'il s'agisse d'un effort hors norme. Je crois que le point de départ de notre volonté de siéger, c'est la définition même de la diplomatie : faire en sorte d'influencer des événements dans le monde.* » Johan Verbeke parle d'expérience. Aujourd'hui directeur général de l'Institut Egmont, il participe activement en 2004 (alors que la Belgique est candidate) à la campagne pour rafler un siège au Conseil de sécurité. Il est alors représentant permanent

de la Belgique auprès des Nations unies. Pour l'ancien diplomate, que la Belgique brigue à nouveau un siège « *au sein de l'organe suprême au niveau international* » est tout naturel si le pays souhaite peser dans les instances internationales. « *Être élu, c'est être aux premières loges du maintien de la paix et de la sécurité internationale* », renchérit Michel Liégeois, professeur de relations internationales à l'UCL et président de l'Institut des sciences politiques.

2 Comment se bat-on ? Si certaines grandes puissances disposent de moyens financiers conséquents pour défendre leur candidature, ceux de la Belgique, nous dit-on aux Affaires étrangères, est limité. « *Certains pays achètent leur place*, détaille Michel Liégeois. *La Belgique n'est pas une grande puissance financière, elle n'a pas les moyens de dire au pays qu'elle veut convaincre: "Nous allons vous payer une autoroute, ouvrir 150 écoles..."* » Le travail de persuasion est assuré – outre par le ministre des Affaires étrangères lui-même à l'occasion de ses déplacements – par les diplomates qui représentent la Belgique à l'étranger. « *On ne fait pas de grands-messes pour dire que la Belgique est candidate*, se souvient Johan Verbeke. *Mais à chaque fois que l'on rencontre un interlocuteur susceptible d'influencer le vote en notre faveur, on va tenter de le convaincre.* » En rappelant les atouts belges (lire ci-contre) : la qualité, la fiabilité, la sobriété. Et en pratiquant le principe du « renvoi d'ascenseur » : « *Vous votez pour nous au Conseil de sécurité, nous voterons pour vous pour un autre mandat.* »

Mais le vote étant secret, les engagements sont pris de manière symbolique. Nous l'écrivions en septembre dernier : la Belgique aurait, selon nos informations, déjà en-

grangé 116 promesses de soutien.

3 A quoi ça sert ? Un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, c'est une manière pour la Belgique de participer à la gouvernance du monde dans l'un des domaines les plus importants des relations internationales : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si aujourd'hui l'efficacité du Conseil de sécurité est interrogée, notamment suite à la gestion de la crise syrienne, il ne faut pas oublier, selon Johan Verbeke, que la situation relève de « *l'exceptionnel* » : « *On ne peut pas oublier que le Conseil fonctionne en général très bien. La complexité du dossier syrien n'enlève en rien l'importance du Conseil, bien au contraire. La pression des pairs, des autres membres joue. Alors oui, la Russie oppose des veto. Mais elle subit en échange une pression énorme et est mise en lumière comme un partenaire qui bloque, intimide, qui exerce un pouvoir négatif. Le Conseil joue un rôle éminemment important.* »

4 Combien ça coûte ? Nos interlocuteurs aux Affaires étrangères ont insisté : le budget accordé à la campagne est « *modeste* » (nous ne saurons pas dans quelle mesure il l'est vraiment puisque le montant ne nous a pas été transmis). Pour rappel, le budget annuel du SPF Affaires étrangères s'élevait – selon le rapport annuel de 2016 – à 476.712 euros (1.640.582 si l'on y ajoute celui de la Coopération au développement). Le budget pour la campagne est donc ponctionné sur celui-ci.

« *Le ministre Reynders ne s'est pas déplacé spécifiquement pour faire campagne*, assure-t-on aux Affaires étrangères, *la plupart des déplacements auraient dû avoir lieu pour d'autres raisons. Le ministre en profite simplement pour rappe-*

ler la candidature à chaque fois. »

5 Pourquoi la Belgique a toutes ses chances. Pour être admise, la Belgique doit bénéficier du soutien par les deux tiers des 193 votants à l'Assemblée générale... Et terrasser l'un de ses deux concurrents : l'Allemagne et Israël, également candidats. L'Allemagne, dont la Belgique est proche en termes de valeurs, bénéficie d'une forte légitimité de par ses prétentions déjà anciennes pour un poste de membre permanent. Il est tacitement admis qu'elle peut y être élue comme non permanent tous les 8 ans, nous apprend un diplomate : elle l'a été en

2011-2012, c'est donc de nouveau son heure. La concurrence avec l'Allemagne n'apparaît pas insurmontable puisqu'il y a traditionnellement place pour deux États occidentaux au Conseil de sécurité. La Belgique aurait, selon nos informations, déjà engrangé plus d'une centaine de soutiens. Un socle solide mais qui ne garantit pas la victoire. Ces promesses restent-elles valides ? Outre Israël, qui les États-Unis choisiraient-ils comme deuxième pays ?

Tous les experts que nous avons interrogés sur le sujet sont catégoriques : la victoire belge est assurée. « *Il y a zéro virgule zéro chance sur cent qu'Israël soit élu*, juge Michel Liégeois. *L'Assemblée générale de l'ONU est dans son ensemble, pro-palestinienne. C'est comme si la Belgique faisait campagne sans Israël.* »

L'Autorité palestinienne se prévaut actuellement de la reconnaissance de la Palestine comme État indépendant par 135 pays, soit près de 70 % des 193 États membres de l'ONU.

Les diplomates – campagne oblige – ne peuvent pas se réjouir avant le jour du vote, le 18 juin prochain. Mais semblent tous étrange-

ment sereins. ■

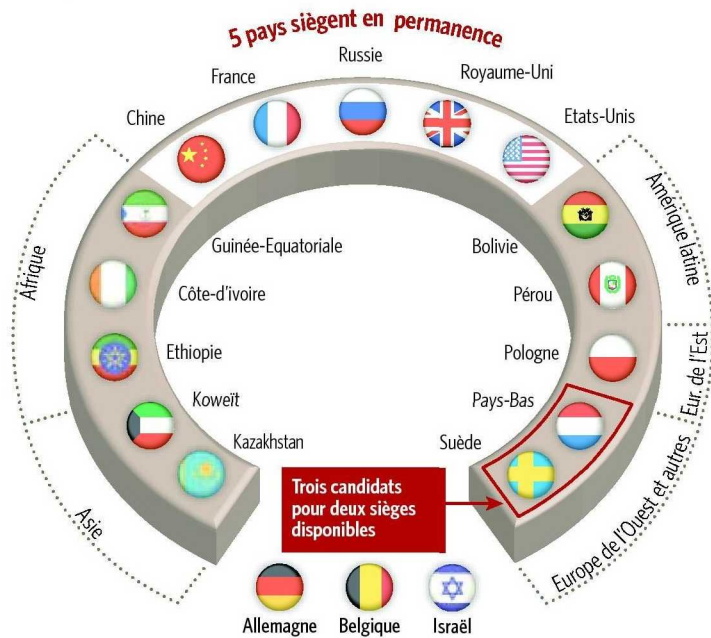
MARINE BUISSON

LA MÉTHODE

Comment sont choisis les membres non permanents ?

Le Conseil de sécurité se compose de 15 membres, dont cinq permanents : Chine, États-Unis, Russie, France et Royaume-Uni. Chaque année, l'Assemblée générale des Nations unies élit cinq membres non permanents - sur les 10 du Conseil - pour un mandat de deux ans. Les 10 membres non permanents sont élus d'après les critères suivants : 5 membres élus parmi les États d'Afrique et d'Asie, 1 parmi les États d'Europe orientale, 2 parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, et 2 parmi les États d'Europe occidentale et autres États. Pour être élu, un État doit être soutenu par les deux tiers des 193 pays votants à l'Assemblée générale. Dans la pratique, chaque groupe régional (non officiel mais constitué à des fins électorales) nomme son ou ses candidats, qui sont ensuite soumis au vote de l'Assemblée. Cette année, le groupe dans lequel évolue la Belgique dispose de deux places pour trois candidatures : la belge, l'allemande et l'israélienne. Chaque pays votant peut donc accorder deux voix.

M RN

La composition du Conseil de sécurité de l'ONU

LES POINTS FORTS

Comment faire la différence quand on candidate pour un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU ? Chaque pays insiste, lors de sa campagne, sur ses expertises. La Belgique, qui a déjà occupé le siège à cinq reprises, peut faire valoir son expérience passée. Mais a décidé de mettre l'accent pour cette campagne - dont le slogan est « Bâtir le consensus, agir pour la paix » - sur le sens du compromis « à la belge ». Aujourd'hui directeur général de l'Institut Egmont, Johan Verbeke n'est pas étranger à la bataille menée pour obtenir un siège au Conseil de sécurité. En 2004, alors que la Belgique est candidate, il participe activement à la campagne en tant que représentant permanent de la Belgique auprès des Nations unies.

1. Le multilatéralisme congénital

Pour l'ancien diplomate, les atouts belges ont toutes leurs chances de faire rafler au pays un siège en juin prochain : « L'un de nos avantages, c'est notre multilatéralisme congénital. Nous croyons dans un ordre mondial, régional. » La Belgique présente une grande ouverture sur le monde, une vocation multilatéraliste. Avec des ambitions réalistes : agir, au Conseil, sans se faire d'illusions mais s'efforcer de rapprocher les points de vue, contourner les blocages.

2. Le dialogue « à la belge »

La culture du dialogue « à la belge » (référence aux

discussions permanentes - et souvent interminables - entre toutes les entités du pays) trouve un écho positif aux Nations unies, estime Johan Verbeke qui voit l'institution comme « une grande conversation entre 193 pays ».

3. La fiabilité

Autre point fort belge : la fiabilité. Aux Nations unies comme à New York, la Belgique jouirait d'une très bonne réputation : « Elle est considérée comme un pays sérieux, fiable et prévisible. Ce n'est pas la Belgique qui va faire le voyage aux Nations unies avec un agenda centré sur les intérêts exclusivement belges, estime Verbeke. Nos intérêts sont confluents avec les intérêts européens. » En d'autres termes, une fois à New York, la Belgique mettrait son narcissisme politique au placard.

4. L'expertise

Dernier avantage mis en avant durant toute la campagne : l'expertise belge. Pour l'ancien diplomate, la Belgique tire un avantage, « legs de son passé colonial », celui d'avoir toujours « regardé au-delà du petit mur de notre petit pays ». Le spectre de questions sur lesquelles le royaume peut se vanter de posséder une expertise serait large : la question des Balkans, l'expertise africaine « et pas seulement celle de l'Afrique centrale, mais également notre connaissance du terrain au Sahel ou au Mali ».

M.BN

LES POINTS FAIBLES

Deux dossiers embarrassants sont venus secouer la fin de campagne belge. « *Pas de quoi perturber le vote* », jugent les Affaires étrangères. Tour d'horizon.

1. La brouille entre Kinshasa et Bruxelles

Entre le ministre des Affaires étrangères Didier Reynders et son homologue congolais, l'orage gronde. Dans une interview accordée au *Soir* le 17 avril dernier, Léonard She Okitundu accuse Didier Reynders « *d'être à la manœuvre* » contre le pouvoir congolais. Il accuse le pays d'avoir « *activement mené une action de lobbying contre l'admission de la RDC à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, prenant contact avec plusieurs pays pour qu'ils votent contre nous* ». Le ministre des Affaires étrangères congolais estime encore que la Belgique a levé l'option de tourner le dos aux autorités en place à Kinshasa, « *et même de leur trouver une alternative* ». Pour Léonard She Okitundu, les relations diplomatiques sont encore plus dégradées que du temps de Karel de Gucht (l'ex-chef de la diplomatie belge, particulièrement critique envers le régime du président Joseph Kabila, NDLR)

« *avec lequel nous avons eu des heurts ponctuels* ». L'expertise belge en RDC, mise en avant dans la candidature au Conseil de sécurité de l'ONU, en ressort égratignée.

2. Des produits chimiques belges exportés en Syrie

Le 18 avril dernier, l'hebdomadaire *Knack* révélait que des dizaines de tonnes de produits chimiques « interdits » ont été exportées par trois entreprises anversoises vers la Syrie et le Liban après juillet 2013. Depuis cette date, l'exportation de produits chimiques vers la Syrie est en effet soumise à une autorisation spéciale. Plus surprenant encore, ces exportations litigieuses se sont faites avec l'aval de la douane belge, qui n'a apparemment pas tenu compte de l'interdiction émise par l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques des Nations unies (OIAC). Didier Reynders a précisé que l'affaire était « *en justice* » et qu'il fallait « *attendre les résultats de l'enquête avant de se prononcer* » : « *S'il y a eu des fautes, il faut des sanctions lourdes. Nous sommes à la pointe de la lutte contre les armes chimiques.* »

M.BN